EAP-CRIC

Guide des Dates de Procédure

Préparation pour EAP-CRIC

---

1. CISR - Processus de Contrôle des Motifs de Détention

- **48 heures :** Première révision de détention.
- **7 jours :** Deuxième révision de détention.
- **30 jours :** Troisième révision de détention et des révisions subséquentes.

Référence : https://www.irb-cisr.gc.ca/fr/detention-hearings/Pages/controles-motifs-detention.aspx

---

2. SPR (Section de la Protection des Réfugiés)

- **3 jours avant l'audience :** Demander une modification de la date ou de l'heure de la procédure.
- **10 jours avant l'audience :** Demander un changement de la langue de la procédure.
- **10 jours avant l'audience** : Faire parvenir les informations concernant les témoins.
- **10 jours avant l'audience :** Soumettre tout changement au FDA ou des faits nouveaux.
- **20 jours avant l'audience :** Demander un changement d'emplacement.

15 jours : Soumettre le FDA après que la demande a été déférée (demande au point d'entrée).

Référence : https://www.canada.ca/content/dam/irb-cisr/documents/guide-demandeur-asile.pdf

---

www.cricexamprep.ca

3. SAI (Section d'Appel de l'Immigration)

- **30 jours :** Pour présenter votre avis d'appel à partir de la date à laquelle le membre de votre famille a reçu la lettre de refus d'IRCC.
- **30 jours :** Pour présenter un avis d'appel à partir de la date à laquelle un membre de la famille a reçu la lettre de refus d'IRCC.
- **60 jours avant l'audience** : Interjeter appel sur l'obligation de résidence.

  Référence :

  - Avis d'appel
  - Avis d'appel - Appel concernant l'obligation de résidence

---

4. SAR (Section d'Appel des Réfugiés)

- **15 jours :** Soumettre un avis d'appel à la SAR.
- **45 jours :** Faire parvenir le formulaire du dossier de l'appelant.

  Référence : Guide de l'appelant

---

5. Contrôle Judiciaire

- **15 jours :** Déposer une demande d'autorisation si la décision a été rendue au Canada.
- **60 jours :** Déposer une demande d'autorisation si la décision a été rendue à l'étranger.

Référence : Demande d'autorisation et de contrôle judiciaire

---

6. ERAR (Examen des Risques Avant Renvoi)

- **15 jours :** Soumettre une demande (+7 jours si la demande est reçue par la poste).

1 an : Déposer une demande si une demande précédente d'ERAR/d'asile a été rejetée, abandonnée ou retirée.

Référence :

www.cricexamprep.ca

- Traitement des demandes d'ERAR
- Dispense

---

7. Permis de Travail et d'Études

- **30 jours avant l'expiration :** Délai recommandé pour demander le renouvellement d'un permis de travail.
- **90 jours avant l'expiration :** Délai recommandé pour faire prolonger votre permis d'études ou rétablir votre statut

Référence :

- Guide 5553
- permis d'études

---

8. Engagement d'un Répondant dans le Cadre du Parrainage Familial

Hors Québec

- **Époux, conjoint de fait ou partenaire conjugal :** 3 ans
- **Enfant à charge < 22 ans :** 10 ans, ou jusqu'à 25 ans
- **Enfant à charge ≥ 22 ans :** 3 ans
- **Parent ou grand-parent :** 20 ans
- **Autre parent :** 10 ans

Québec

- **Époux, conjointe ou conjoint de fait, ou partenaire conjugal :** 3 ans
- **Enfant à charge de moins de 16 ans :** Minimum 10 ans, ou jusqu'à l'âge de 18 ans. La plus longue des deux périodes est retenue.
- **Enfant à charge de 16 ans ou plus :** Minimum 3 ans, ou jusqu'à l'âge de 25 ans. La plus longue des deux périodes est retenue.

Référence :

- Durée de l'engagement Hors Québec

www.cricexamprep.ca

- Durée de l'engagement Québec

---

9. Code de déontologie :

Notification de Changement de Situation

- **30 jours :** Délai pour signaler au registraire toute situation telle que la faillite, l'accusation ou la condamnation pour une infraction fédérale, ou une plainte officielle.

Notification de Transfert de Dossier

- **10 jours ouvrables :** Délai pour transférer le dossier du client à un autre représentant après la demande de transfert.

Notification de Résiliation de Contrat de Services

- **10 jours :** Délai pour informer un ministère ou un organisme que le titulaire de permis ne représente plus le client après la résiliation du contrat de services.

Conservation et Transfert de Documents après Résiliation

- **30 jours :** Délai pour remettre au client tout document ou bien qui lui appartient, rendre compte des fonds reçus, et rembourser les fonds détenus en fiducie ou en fidéicommis.

Référence : Code de déontologie des titulaires de permis du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté

---

10. RÈGLEMENT RÉGISSANT LE COMPTE CLIENT

- **30 jours :** Délai pour corriger un problème après un avis écrit pour une première infraction.
- **100 $:** Amende pour une deuxième infraction ou pour toute autre infraction subséquente.

Déclaration au Conseil

- **15 jours :** Délai pour envoyer un avis écrit au Conseil concernant l'ouverture ou la fermeture d'un compte client.

Rapprochement des Comptes Clients

www.cricexamprep.ca

- **90 jours :** Délai maximum pour effectuer le rapprochement des soldes de tous les comptes clients chaque mois.

Pénalité pour Violation du Règlement

- **30 jours :** Délai pour corriger un problème après un avis écrit pour une première infraction.
- **30 jours :** Délai pour corriger les problèmes ou payer les amendes avant une possible suspension ou révocation.
- **30 jours :** Corriger l'erreur et payer les amendes pour toutes les pénalités.

Référence : RÈGLEMENT RÉGISSANT LE COMPTE CLIENT

---

11. RÈGLEMENT RÉGISSANT LE CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL

10 jours : fournir le contrat de service professionnel suivant le début des services.

Référence : RÈGLEMENT RÉGISSANT LE CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL

---

12. RÈGLEMENT SUR L'INSCRIPTION DES ENTREPRISES ET DES NOMS D'ENTREPRISES

Dépôt de la Demande de Modification de Nom d'Entreprise

- **Immédiatement :** Un titulaire de permis doit soumettre une demande pour modifier ou changer un nom d'entreprise avant d'utiliser le nouveau nom.

Correction d'Omissions ou de Pénalités

- **30 jours :** Délai pour corriger une omission après avoir reçu un avis écrit pour une première infraction.

Certificat d'Inscription

- **25 $:** Frais pour obtenir un certificat d'inscription initial.
- **50 $:** Frais pour le remplacement d'un certificat d'inscription pour des motifs autres que l'expiration.

www.cricexamprep.ca

Pénalités pour Violation du Règlement

- **500 $:** Amende pour une première infraction liée à l'exercice sous un nom non inscrit ou par une entreprise non inscrite.
- **1000 $:** Amende pour une deuxième infraction ou pour toute infraction subséquente.
- **30 jours :** Délai pour corriger les omissions ou payer les amendes avant une possible suspension ou révocation.

Référence : RÈGLEMENT SUR L'INSCRIPTION DES ENTREPRISES ET DES NOMS D'ENTREPRISES

---

13. RÈGLEMENT RÉGISSANT LA GESTION DES DOSSIERS CLIENTS

- **14 jours :** Rendre compte des biens du client suivant une requête.
- **30 jours :** Remettre les biens des clients suivant la requête.
- **6 ans :** Conserver les dossiers clients après fermeture des dossiers.

Référence : RÈGLEMENT RÉGISSANT LA GESTION DES DOSSIERS CLIENTS

---

14. RÈGLEMENT RÉGISSANT LES AGENTS

Frais d'inscription d'un agent

- **500 $:** Frais pour inscrire un agent.

Notification de changement

- **15 jours :** Délai pour informer le Conseil de tout changement concernant les renseignements sur l'agent ou la fin du contrat avec l'agent.
- **15 jours :** Aviser client/CCIC de tout changement de coordonnées/renseignements sur l'agent.

Pénalités pour violation du règlement régissant les Agents

- **30 jours :** Délai pour corriger un problème après un avis écrit pour une première infraction.

www.cricexamprep.ca

- **100 $:** Amende pour une deuxième infraction ou pour toute infraction subséquente.
- **30 jours :** Délai pour corriger les problèmes ou payer les amendes avant une possible désinscription de l'agent, suspension du titulaire de permis, ou révocation du permis.

Frais annuels pour maintenir l'inscription de l'agent

- **250 $:** Frais annuels pour maintenir l'inscription de l'agent.

Référence : RÈGLEMENT RÉGISSANT LES AGENTS

---

15. FORMATION

- **16 heures :** Formation professionnelle continue (FPC) entre le 1er juillet et le 30 juin.
- **12 mois :** Délai pour suivre les cours de FPP obligatoires après l'obtention du permis de CRIC.

Référence :
FPC
FPP

---

16. IRCC Autres Délais Importants

- **30 jours :** Quitter le Canada après l'interdiction de séjour effective.
- **90 jours :** Demander le rétablissement du statut de RT après l'avoir perdu.
- **1 an :** Retourner au Canada après une mesure d'exclusion.
- **1 an :** Validité maximale d'un examen médical.
- **1 an :** Avant demande H&C si demande d'asile rejetée/abandonnée/retirée.
- **2 ans :** Validité des résultats de l'examen linguistique pour demandes RP.
- **5 ans :** Exclusion pour fausses déclarations.
- **5 ans :** Validité de la carte de RP**.**

www.cricexamprep.ca

- **5 ans :** Avant demande H&C après être devenu un étranger désigné.

Cliquez ici pour tester vos compétences avec le quiz "Défis des Dates Clés".

Ce document est la propriété exclusive de CRIC EXAMPREP. Toute modification, reproduction, distribution, partage ou vente de ce contenu, en totalité ou en partie, est strictement interdite sans l'autorisation écrite préalable de CRIC EXAMPREP. Toute utilisation non autorisée de ce document peut entraîner des poursuites judiciaires. CRIC EXAMPREP se réserve tous les droits sur ce contenu et se tient prêt à prendre les mesures nécessaires pour protéger ses intérêts. En utilisant ce document, vous reconnaissez et acceptez les conditions d'utilisation établies par CRIC EXAMPREP.

www.cricexamprep.ca
contact@cricexamprep.ca

www.cricexamprep.ca